Envoyé en préfecture le 14/03/2020
Reçu en préfecture le 14/03/2020
Affiché le
ID : 026-212600068-20200309-2020_03_09_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ALLEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation
3 mars 2020

Date d'affichage
16 mars 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Séance du 9 mars 2020

Le lundi 9 mars 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL.
Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE, Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.
Etaient absents : Didier CHALAS, Christophe BURLING.
Secrétaire de séance : Denis CORNILLON.

AMENAGEMENT DE LA RD 125 ENTRE ALLEX ET MONTOISON

M. le Maire rappelle les motifs et considérations d'intérêt général qui ont conduit le Département à :

- la réalisation du calibrage et des aménagements de la route départementale 125 (RD 125) entre Allex et Montoison, de la route départementale 555 (RD 555) aux abords d'Allex, et de la voie communale 1 (VC 1),
- la création d'un carrefour giratoire entre le routes départementales 93 et 125 (RD 93 et RD 125).

Il rappelle la délibération du 31 janvier 2011 par laquelle le Conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté par le Département, et la délibération du 4 avril 2016 par laquelle le Conseil municipal approuve le projet et s'engage à procéder, au moment de la réalisation effective du projet, aux classements et déclassements de voirie.

Vu le projet présenté à l'enquête publique du 3 octobre 2016 au 14 novembre 2016, enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant déclassement et reclassement de voirie, menée conjointement avec une enquête parcellaire,
Vu les conclusions favorables et recommandations du Commissaire enquêteur, du 13 décembre 2016,
Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2017-07-13-021 du 13 juillet 2017 portant déclaration d'utilité publique le projet départemental, et l'arrêté préfectoral n° 2018340-0015 du 6 décembre 2018 portant cessibilité d'immeubles bâtis ou non bâtis au profit du Conseil départemental de la Drôme,

Considérant que la procédure de classement/déclassement de voirie communale est dispensée d'enquête publique préalable, compte tenu que le classement/déclassement des voies a été prévu dans le document de planification soumis à l'enquête publique organisée en 2016, que le classement/déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, et que le classement/déclassement s'opère entre collectivités publiques.

Considérant la réalisation finalisée des travaux par le Département,
Considérant la nouvelle répartition de patrimoine à entériner, et les obligations qui en découlent notamment en matière de gestion, d'entretien, de sécurisation,

Le Conseil municipal, après exposé du maire et projection du plan des aménagements réalisés,

PROCEDE au déclassement dans la voirie communale, de :
- la VC 1, au profit du Département de la Drôme,

PROCEDE au classement dans la voirie communale, de :
- l'ancienne portion de RD 555, entre la VC 1 (incluant la desserte des habitations situées à la jonction), et la RD 125, au débouché sur le rond-point.

Envoyé en préfecture le 14/03/2020
Reçu en préfecture le 14/03/2020
Affiché le
ID : 026-212600068-20200309-2020_03_09_2-DE

- la prolongation des voies 'Chemin des Bois' et 'Montée du Fournas' au débouché sur le rond-point

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités administratives d'enregistrement auprès du service du cadastre et de conservation des hypothèques.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER